



## **MESURES PROVISOIRES A COMPTER DU 12 AVRIL**

Le présent Règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des services et des installations mises à la disposition du public par la Société SAS GOLF ET TOURISME (Golf de SAINT JEAN DE MONTS) dans le cadre des allègements du déconfinement. Celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction des annonces gouvernementales.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter le présent Règlement, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française de Golf, sous le contrôle du ministère de tutelle.

Le règlement est applicable à toute personne, se trouvant dans les limites du Golf.

Le règlement affiché à l'accueil / Starter est réputé connu des utilisateurs et accepté par ceux-ci.

Les autres points du Règlement Intérieur « général » du golf restent inchangés.

### **Conditions d'utilisation des installations**

Le port du masque est obligatoire dans toutes les zones intérieures du golf, ainsi que les parkings et les accès au parcours et practice. Règles de distanciation physique : 2 mètres en activités sportives et 1 mètre en position statique. L'accès se fera en respectant les gestes barrières et dans la limite de 10 personnes. Se désinfecter obligatoirement les mains grâce au gel ou solution hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée de l'accueil, vestiaires, local caddy et parcours.

#### **1) CLUB HOUSE (L'accès se fera en respectant les gestes barrières dans la limite de 8 m<sup>2</sup> par individu)**

- **ACCUEIL, PRO SHOP (consommables uniquement) :** ouverts de **8H30 à 18H30**
- **LOCAL CHARIOTS & VESTIAIRES :** ouverts de **8H à 19H**
- **SANITAIRES DES VESTIAIRES :** WC ouverts / Douches non accessibles.
- **SANITAIRES DU BAR & RESTAURANT :** Non accessibles.
- **TERRASSE, SALON, BAR & RESTAURANT :** Non accessibles.

#### **2) PARCOURS 18 TROUS & PARCOURS P&P**

- **PARCOURS 18 TROUS :** Réservation obligatoire en ligne ou à l'accueil
  - Départ du 1 pour 18 trous : à partir de 7h30 jusqu'à 17H30 (modifiable en fonction des conditions météo)
  - Départ du 10 pour 9 trous : de 7H30 jusqu'à 9H (modifiable en fonction des conditions météo).

Pour anticiper la forte demande et permettre une meilleure répartition pour un plus grand nombre, nous avons décidé d'expérimenter une limitation à 5 du nombre de réservations actives prises jusqu'à dix jours à l'avance. Vous pouvez en permanence avoir 5 réservations enregistrées sur dix jours glissants, et dès la fin de votre première partie, une nouvelle réservation est de nouveau possible.

- **PARCOURS PITCH & PUTT :** Réservation obligatoire en ligne ou à l'accueil.
- **CABANE STARTER :** Les consignes de sécurité à suivre sur le parcours y sont affichées.
- **CHARIOTS DE LOCATION :** Accessibles.
- **VOITURETTES :** Accessibles avec une personne par véhicule sauf les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture.
- **MATERIEL :** Aucun échange de matériel entre les joueurs ne sera permis.
- **DRAPEAUX, RATEAUX, PIQUETS ET ACCESSOIRES :** Interdiction de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets jusqu'à nouvel ordre. Les laves-balles et aires de nettoyage sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- **CARTES DE SCORES :** pas d'échange de cartes.

#### **3) PRACTICE ET ZONES D'ENTRAINEMENT**

- **ACCES AU PRACTICE ET ZONES D'ENTRAINEMENT :** Ces zones sont accessibles. Une pile de seaux désinfectés et une autre de seaux utilisés seront matérialisées.

#### **4) ENSEIGNEMENT**

- **COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS :** les enseignants pourront assurer une prestation individuelle et collective sur le parcours ou sur le practice pour 9 élèves maximum avec port du masque obligatoire.
- **DISTANCIATION :** la distanciation minimum entre l'enseignant et l'élève sera de 2 mètres et doit être respectée à tout moment. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre l'enseignant et son élève.

#### **5) INFO PARKING**

Le parking du golf ne peut être un lieu de rencontres et de partages entre golfeurs. La consommation de boissons à plusieurs est proscrite

Nous comptons sur votre responsabilité pour respecter ces mesures contraignantes mais nécessaires.

Saint Jean de Monts, le 12 avril 2021.  
La Direction.